Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID: 025-212502843-20241008-447_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| DÉLIBÉRATION № 447/2024 | OBJET: Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Profession Sports et Loisirs pour la mise en place d'une équipe de médiation mobile |
|----------------------------|--|
| Date de la convocation : | Membres présents : |
| 02/10/2024 | MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, |
| Date de la séance : | David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT |
| 08/10/2024 | BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul |
| Présidence de séance : | MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, M. Pascal |
| Aurélie DZIERZYNSKI, Maire | GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Laurent |
| Secrétaire de séance : | VIEILLE, Jean-Christophe OCHIER, Josette NICOLET |
| David LOYSEAU | |
| Membres en exercice : 29 | Membres absents excusés : |
| | Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT |
| Membres présents : 22 | Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ |
| Membres représentés : 4 | Mme Yasmina TABECHE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD |
| Membre absent : 3 | Mme Pascale BABEAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER |
| Votants: 26 | |
| VOTE: UNANIMITÉ | Membres absents non excusés: |
| | M. Ismaël BOUDJEKADA |
| POUR: 26 | M. Christian DRIANO |
| CONTRE: 0 | M. Saïd NOUNA |
| ABSTENTION: 0 | |
| | |

Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 11/10/2024 et de sa publication le 11/10/2024

Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 08/10/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 11/10/2024

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, Pays de Montbéliard Agglomération est signataire de la convention rattachée au Contrat de Ville Unique d'Agglomération 2020-2025.

Pour mettre en œuvre ce contrat, Pays de Montbéliard Agglomération s'est engagé à soutenir notamment les structures associatives et les communes mettant en œuvre des actions en direction du public résidant ou non en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) rencontrant des difficultés d'insertion socio-économique, étant précisé que les actions éligibles doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Accès à l'emploi accès à la santé
- Habitat et amélioration du cadre de vie
- Éducation, jeunesse
- Citoyenneté, prévention de la délinquance



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID: 025-212502843-20241008-447_2024-DE



Pays de Montbéliard Agglomération soutient ainsi de nombreuses associations qui interviennent sur son territoire et participent à la mise en œuvre opérationnelle des politiques relevant de ses compétences.

IDEHA, NEOLIA, bailleurs sociaux, la SNCF et la ville de Grand-Charmont souhaitent quant à eux soutenir plus particulièrement les actions en faveur de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance.

L'association Groupe PSL, avec l'appui de ses structures associées, a quant à elle pour principales activités :

- Le soutien aux associations de l'agglomération notamment, et ce en matière administrative et juridique.
 Le groupement d'employeurs Profession Sport & Loisirs développe ainsi une dynamique de réseau et d'échanges entre les structures associatives;
- Le regroupement d'employeurs facilitant le partage de personnels pour des communes ou des associations tout en sécurisant l'emploi et en qualifiant le personnel concerné.

La Communauté d'Agglomération a, depuis quelques années, apporté son soutien à l'Association Profession Sport & Loisirs, et ce sous couvert d'une convention d'objectifs et de moyens, afin de mettre en place une Equipe Mobile de Médiation sur le territoire de l'agglomération.

L'Association fait une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2024 à Pays de Montbéliard Agglomération au titre d'un nouveau programme d'actions en direction du développement de la vie associative locale et en sus au titre de son activité qui consiste à déployer, en partenariat avec l'Etat et MOVENTIS, le délégataire de Pays de Montbéliard Agglomération, des actions de médiation via l'insertion professionnelle dans les bus du réseau de transport évolity. L'Association souhaite également étendre le dispositif auprès d'autres acteurs du développement local afin d'offrir un plus large champ d'intervention des médiations.

Le coût annuel 2024 des participations financières des parties prenantes à la convention d'objectifs et de moyens s'élève à 76 846,80 € dont **9 234,40 €** pour la commune de Grand-Charmont correspondant à un volume horaire annuel conventionné à 1 358 heures (0.75 ETP).

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2024.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Groupe Profession Sport et Loisirs jointe à la présente délibération.



Le secrétaire de séance, David LOYSEAU.

